

DEC202067DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Odile Heidmann, directrice de l'UMR9196 intitulée « Physiologie et pathologie moléculaires des rétrovirus endogènes et infectieux », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'UMR9196 intitulée « Physiologie et pathologie moléculaires des rétrovirus endogènes et infectieux », dont la directrice est Madame Odile Heidmann ;

Vu la décision DEC201751INSB du 28 octobre 2020 portant modification de la durée de l'unité mixte de recherche n°9196 intitulée « Physiologie et pathologie moléculaires des rétrovirus endogènes et infectieux » ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Madame Odile Heidmann, directrice de l'UMR9196, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Odile Heidmann, délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry Heidmann, directeur de recherche de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, et à Madame Seila Chap, technicienne de classe exceptionnelle, à l'effet de signer les actes relevant de la certification du service fait du laboratoire.

Article 3

La décision n° DEC191400DR01 du 1^{er} avril 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} janvier 2020

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

